

Le 16 mai 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Monsieur CEYTE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CAMPEGGIA.

Absents : Mesdames et Messieurs MAGALHAES, MOINE, COLOMBO, PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisations d'urbanisme pour des travaux à l'Espace Poterne

Monsieur le Maire expose que, selon les textes en vigueur, le Conseil Municipal doit habiliter le Maire pour la signature de toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il indique que, conformément engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais, plusieurs projets s'inscrivant dans la démarche de promotion et de développement d'une ville attractive, solidaire et écoresponsable se concrétisent aujourd'hui.

Il détaille le projet relatif à l'Espace Poterne comme suit :

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon est propriétaire au 9 rue de la Poterne d'un bâtiment comprenant un logement et une salle d'activité.

En vue d'optimiser l'usage de la salle d'activité, il s'avère nécessaire de créer une issue de secours complémentaire. Cela implique l'adaptation d'une fenêtre existante sur la rue de la Guérite, pour y intégrer une porte avec adaptation des seuils et remise en état des habillages.

L'ensemble du programme de travaux est estimé à 8 000 € HT.

Les travaux doivent débuter en mai 2022 et sont prévus pour une durée de 1 mois.

Monsieur le Maire précise qu'afin de réaliser ces travaux, une déclaration préalable ainsi qu'une autorisation de travaux sont nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220517-2022-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022

Affichage : 17/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la concrétisation des travaux susmentionnés sur le site Espace Poterne, à savoir :
 - une déclaration préalable,
 - une autorisation de travaux.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 mai 2022

Le Maire,
François DRIOL

